Instructions et explication relatives aux cases du relevé 3

S'il y a lieu, reportez les montants inscrits aux cases de ce relevé aux lignes correspondantes de votre déclaration de revenus.

- A1 Montant réel des dividendes déterminés (ligne 166)
- A2 Montant réel des dividendes ordinaires (ligne 167)
- В Montant imposable des dividendes déterminés et ordinaires (ligne 128)
- Crédit d'impôt pour dividendes (ligne 415) C
- D Intérêts (ligne 130)
- Ε Autres revenus de source canadienne (ligne 130)
- Revenus bruts de placement de source étrangère (ligne 130)
- G Impôts étrangers. Ce montant est utilisé pour calculer le crédit pour impôt étranger. Remplissez le formulaire *Crédit pour impôt* étranger (TP-772).
- Redevances de source canadienne. S'il s'agit d'un revenu de placement, reportez ce montant à la ligne 130 de votre déclaration de revenus. S'il s'agit d'un revenu d'entreprise, remplissez l'annexe L.
- Dividendes sur les gains en capital (ligne 22 de l'annexe G)
- Revenus accumulés (rentes) [ligne 122]

Avis aux bénéficiaires qui sont des sociétés, des sociétés de personnes ou des fiducies

Les montants inscrits sur ce relevé doivent être utilisés pour remplir la Déclaration de revenus des sociétés (CO-17), la Déclaration de renseignements des sociétés de personnes (TP-600) ou la Déclaration de revenus des fiducies (TP-646), selon le cas.

Note: Si un code de devise est inscrit à la case « Code de la devise », les montants inscrits sur ce relevé sont en monnaie étrangère. Vous devez les convertir en dollars canadiens avant de les reporter sur une déclaration, sauf si vous êtes une société et que la monnaie étrangère correspond à celle que vous avez choisie pour déclarer vos revenus dans une monnaie fonctionnelle.

Renseignements complémentaires

- E-1 Montant réel des dividendes déterminés
- E-2 Montant réel des dividendes ordinaires
- H-2 Revenus provenant de droits d'auteur. Ces revenus peuvent donner droit à la déduction pour droits d'auteur (ligne 297).
- 200 Nom de la devise utilisée
- 201 Numéro d'assurance sociale de l'un des titulaires du compte en commun
- 202 Numéro d'assurance sociale de l'un des titulaires du compte en commun
- 203 Numéro d'assurance sociale de l'un des titulaires du compte en commun
- 204 Numéro d'assurance sociale de l'un des titulaires du compte en commun
- 205 Compte de dividendes non réclamés
- 206 Compte d'intérêts non réclamés
- 207 Compte de dividendes non réclamés Impôt retenu (ligne 451)
- 208 Compte d'intérêts non réclamés Impôt retenu (ligne 451)

RELEVÉ								RL-3 (2016-10)
Revenus de placement A1- Montant réel des div. déterminés A2- Montant réel des div. ordinaires		Année	Année Code du relevé Code d			le de la devise N° du dernier relev		
		B- Montant imposable des dividendes			C- Crédit d'impôt pour dividendes		D- Intérêts !	
E- Autres revenus de source canadienne	F- Revenus bruts étrangers	G- Impôts	G- Impôts étrangers		H- Redevances de source canadienne		l- Dividendes sur les gains en capital	
J- Revenus accumulés (rentes)						Type	Numéro d	e succursale
Renseignements complémentaires						<u> </u>	i	
				Num	éro d'assurance	sociale du bénéficiaire	Autre numéro o	d'identification
				Nom	et adresse du	payeur ou du mandataire		
				N	6			
Nom et adresse du bénéficiaire e	at nom du socond titulaire	100	17)	NY-				
Nom et adresse du benenciaire e	et nom du second titulaire	A!						
	GY							
	O-							



